

# **Front Commun** **interinstitutionnel de la** **représentation du personnel**

## **RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INTERINSTITUTIONNELLE**

**9 novembre 2011**

Le personnel des Institutions européennes, y inclus les pensionnés, réuni en assemblée générale interinstitutionnelle le 9 novembre 2011, à l'appel du Front commun interinstitutionnel,

Vu le rapport du Front commun sur les concertations menées depuis le 15 septembre sur le projet de décision de la Commission du 29 juin

Vu l'insuffisance des résultats au cours de ces concertations

Vu le calendrier que le VP Šefčovič veut imposer alors que les concertations n'ont pas pu être clôturées,

Vu le chantage sur le dossier d'adaptation des rémunérations 2011 pour justifier un dépôt à la hâte du projet de révision du Statut

Considérant que la réforme de 2004 a d'ores et déjà induit des économies budgétaires de l'ordre de 3 milliards d'euros auxquels s'ajouteront 5 milliards euros d'ici 2020

Considérant que dans le contexte politique et économique actuel, une fonction publique européenne compétente, indépendante et permanente est indispensable pour garantir l'intérêt général

Demande avec insistance que les perspectives financières 2014-2020 relatives aux dépenses administratives prévoient le

financement nécessaire pour que les Institutions européennes puissent remplir leurs missions

**PAR CONSÉQUENT, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXIGE QUE LA COMMISSION :**

1) défende la Fonction publique indépendante et permanente en maintenant la fonction des secrétaires à l'intérieur du groupe des fonctions des AST

2) confirme que la concertation devienne une véritable négociation sur tous les éléments de la proposition, en vue d'arriver à un paquet tenant compte de l'intérêt général

3) s'engage à défendre ce paquet et garantisse que, une fois la proposition transmise au Conseil et au Parlement européen, elle n'acceptera pas de modifications sans revenir en concertation avec le Front commun

4) s'engage à défendre jusqu'au bout de la négociation l'unicité du Statut, l'attractivité de la fonction publique européenne tous lieux confondus y compris en ce qui concerne les conditions de travail, les carrières, les salaires, les pensions, l'égalité des chances et les Ecoles européennes. Ces éléments sont essentiels et constituent une condition sine qua non pour entamer un véritable dialogue social.

Donne mandat au Front commun de négocier sur la base de leur cahier de revendications et de tenir informé le personnel par Assemblées générales et d'entreprendre toute action qu'il estimerait nécessaire y inclus d'ores et déjà le dépôt d'un préavis de grève à titre conservatoire jusqu'à fin décembre 2011

Demande au Front commun de transmettre la présente résolution et le cahier de revendication à l'ensemble du personnel pour permettre notamment au personnel affecté hors Bruxelles d'exprimer son soutien.